Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14 MARS 2023
ID : 081-218101400-20230308-1768_DL18_80323-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 25
Procurations : 6
Excusée : 1
Votants : 31
N° 18/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA EDLIBERATION : Chiens errants : modification des tarifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, M. RENAULT, Mme RÉMY, M. VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, LEY, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à Mme IMBERT
M. LABORDE à Mme DOURTHE
M. GAMBIER à M. VIDAL
M. POMARÈDE à Mme LESPINARD
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE

Était excusée :
Mme FAURE

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

Par délibération du 22 septembre 2005, le Conseil Municipal avait approuvé le tarif de 80 € applicable aux propriétaires ou gardiens habituels d'un animal errant ou divagant en contrepartie des frais engagés par la commune pour la capture, la garde et l'hébergement dudit animal.

Aujourd'hui, Il convient de revoir ce tarif, à l'aune de l'évolution significative des coûts d'interventions de notre prestataire et des services municipaux compétents. Il est ainsi proposé le tarif de 105€, à compter du 1er avril 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14 MARS 2023
ID : 081-218101400-20230308-1768_DL18_80323-DE

.../...

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de l'adjointe au maire déléguée à l'environnement, au cadre de vie et aux cimetières.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 105€ le tarif tel qu'il est énoncé ci-dessus, à compter du 1er avril 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE